



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/34
31 mai 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-neuvième réunion
Bangkok, 3 – 7 juillet 2017

PROPOSITION DE PROJET : LIBAN

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Liban

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	DATE D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUD	64 ^e réunion	17,5 % d'ici 2017

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2016	58,86 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0,0	0,0				0,0
HCFC-124				0,0	0,0				0,0
HCFC-141b		27,28		1,27	0,0				28,55
HCFC-142b				0,0	0,0				0,0
HCFC-22				3,74	26,68				30,42

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 -2010 :	73,5	Point de départ des réductions globales durables :	73,5
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	24,51	Restante :	49,0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,23	0,00	0,00	0,00	1,23
	Financement (\$US)	134 117	0	0	0	134 117

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	73,50	73,50	66,15	66,15	66,15	s.o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	73,50	73,50	66,15	66,15	60,64	s.o.	
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	1 500 000	0	745 589	0	124 760	0	124 760	2 495 109
		Coûts d'appui	112 500	0	55 919	0	9 537	0	9 357	187 133
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	1 500 000	0	745 589	0	124 760	0	0	2 370 349
		Coûts d'appui	112 500	0	55 919	0	9 357	0	0	177 776
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	0	0	0	0	124 760	
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	9 357	

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Liban, le PNUD, en qualité d'agence d'exécution désignée, a soumis à la 79^e réunion une demande de financement pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), représentant un montant total de 124 760 \$US, plus 9 357 \$US de frais d'appui d'agence.¹ Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Liban a fait part d'une consommation de 58,86 tonnes PAO de HCFC en 2016, quantité qui est de plus de 20 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité et de 11 pour cent inférieure à la consommation maximale autorisée pour 2016, stipulée dans l'accord conclu avec le Comité exécutif.

3. La consommation de HCFC pour la période 2012-2016 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Liban (2012-2016, données au titre de l'article 7)

HCFC	2012	2013	2014	2015	2016	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	756,20	610,00	581,00	566,00	540,12	653,55
HCFC-123	0,00	0,49	0,00	0,00	0,00	5,00
HCFC-141b	482,50	355,00	343,00	315,75	265,00	341,18
Total (tm)	1 238,70	965,49	924,00	881,75	805,12	999,73
Tonnes PAO						
HCFC-22	41,59	33,55	31,96	31,13	29,71	35,95
HCFC-123	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,05
HCFC-141b	53,08	39,05	37,73	34,73	29,15	37,53
Total (tonnes PAO)	94,67	72,61	69,69	65,86	58,86	73,5

4. Depuis 2012, on note une diminution de la consommation de HCFC-22 et de HCFC-141b du fait de la mise en œuvre du système d'autorisation des SAO et de la reconversion d'industries de fabrication utilisant des HCFC à des technologies de remplacement au cours de la phase I du PGEH.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est en train de mettre en œuvre un système d'autorisation et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2016 était de 58,86 tonnes PAO, soit 7,29 tonnes PAO de moins que la valeur de référence du pays fixée à 66,15 tonnes PAO dans l'accord conclu avec le Comité exécutif. Le rapport de vérification a également confirmé qu'un soutien institutionnel, des activités de sensibilisation ainsi que des mesures d'orientation et de réglementation ont été mis en place conformément aux plans annuels.

¹Selon la lettre du 24 avril 2017 du ministère de l'Environnement de la République du Liban adressée au PNUD.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays (CP)

6. Dans le rapport de mise en œuvre du Programme de pays de 2016, le gouvernement du Liban a communiqué des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le système d'autorisation des SAO a été modifié en avril 2015 afin d'inclure la gestion du contrôle et des quotas d'importation des HCFC. L'Unité nationale de l'ozone (UNO), en collaboration avec le département tarifaire des autorités douanières, a incorporé des codes à 8 chiffres dans les codes du système harmonisé douanier afin de couvrir les substances et mélanges contenant des HCFC et d'assurer un contrôle plus efficace des quotas.

Secteur de la fabrication

8. Le volet d'investissements de la phase I du PGEH, comprenant la reconversion d'une entreprise de fabrication de mousses et d'une entreprise de fabrication d'équipements de climatisation, a été mené à bien en 2014, avec pour résultat l'élimination de 137,27 tm (15,10 tonnes PAO) de HCFC-141b et de 90,0 mt (4,95 tonnes PAO) de HCFC-22.

Secteur de l'entretien

9. Cinq ateliers ont été organisés en 2015 et 2016, et 64 agents des douanes ont suivi une formation sur des questions liées au Protocole de Montréal, notamment le contrôle des importations de SAO et les codes du système harmonisé des substances contenant des HCFC, le calendrier d'élimination des HCFC, les équipements à base de HCFC, l'identification des frigorigènes et l'utilisation d'identificateurs de frigorigènes.

10. Quarante-huit techniciens ont reçu une formation portant sur les frigorigènes de remplacement disponibles pour les équipements de réfrigération et climatisation, et sur les bonnes pratiques d'entretien, notamment la récupération, le recyclage et l'adaptation des systèmes biblocs de climatisation. Des activités de sensibilisation et de vulgarisation ont visé le grand public (écoles, universités et organisations non-gouvernementales (ONG)), et une assistance technique a été également fournie à 11 écoles de formation professionnelle où l'UNO a œuvré à l'inclusion dans le programme des cours de lignes directrices liées au Protocole de Montréal.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

11. L'UNO a continué à agir en tant qu'unité de gestion de projet soutenant la mise en œuvre des activités du PGEH. Trois ateliers techniques et thématiques sur les solutions de remplacement des HCFC ont été organisés, s'adressant aux parties prenantes, aux consommateurs finaux, aux importateurs et au grand public. Un manuel destiné aux techniciens spécialistes de la réfrigération et de la climatisation a été élaboré, s'appuyant sur des informations actualisées sur les nouvelles solutions de remplacement. Une stratégie a été développée pour faciliter et soutenir la reconversion des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de la réfrigération et de la climatisation et de celui des mousses, pour passer à des technologies sans HCFC.

Niveau de décaissement des fonds

12. En mai 2017, sur les 2 370 349 \$US approuvés jusqu'à présent, 2 354 944 \$US avaient été décaissés, comme l'indique le tableau 2 ci-dessous. Le solde de 15 405 \$US sera décaissé en 2017.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Liban (\$ US)

Tranche		Total	Taux de décaissement (%)
Première tranche	Approuvé	1 500 000	100,00
	Décaissé	1 500 000	
Deuxième tranche	Approuvé	745 589	100,00
	Décaissé	745 589	
Troisième tranche	Approuvé	124 760	87,6
	Décaissé	109 355	
Total	Approuvé	2 370 349	99,4
	Décaissé	2 354 944	

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

13. La quatrième tranche de financement de la phase I du PGEH sera mise en œuvre entre juillet et décembre 2017, et inclura les activités suivantes :

- (a) Cinq ateliers de renforcement des capacités pour l'application des réglementations (c.-à-d. le système d'autorisation et de quotas des importations/exportations de SAO) destinés à 125 parties prenantes gouvernementales, associations, entreprises restantes, ONG et consultants (24 020 \$US) ;
- (b) Cinq ateliers de diffusion de l'information pour faire connaître les possibilités de technologies sans HCFC, destinés aux PME du secteur des mousses (deux ateliers) et du secteur de la réfrigération et climatisation (trois ateliers), destinés à une centaine de participants, suivant la stratégie développée par l'unité de gestion de projet dans la tranche précédente (fonds provenant de la troisième tranche) ;
- (c) Trois ateliers destinés à 40 ou 50 techniciens de l'entretien sur les bonnes pratiques de réfrigération, et deux ateliers visant des organisations gouvernementales, des ONG, des médias, et des écoles ou universités afin de renforcer la sensibilisation et promouvoir la diffusion d'informations techniques sur des solutions de remplacement des HCFC (25 000 \$US) ;
- (d) Fourniture à quatre centres de formation de quatre sets d'équipements, comprenant dispositifs de récupération et de régénération, pompes à vide, détecteurs de fuites et machines de chargement ; et 10 sets de kits d'entretien et de maintenance destinés à des techniciens (55 000 \$US) ;
- (e) Vérification de la consommation de HCFC pour 2017 (10 500 \$US) ; et
- (f) Gestion de projet, coordination et suivi (10 240 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

14. Le gouvernement du Liban a déjà publié des quotas d'importation de HCFC pour 2017 s'élevant à 56,10 tonnes PAO, quantité inférieure à l'objectif de réglementation du Protocole de Montréal qui est de 66,15 tonnes PAO, et au niveau maximal autorisé de 60,64 tonnes PAO dans l'accord de la phase I du PGEH.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

15. Répondant à une question du Secrétariat, le PNUD a confirmé que les décisions 72/17 et 73/34 concernant la reconversion des équipements à base de HCFC pour passer à des frigorigènes inflammables ont été prises en compte au cours des ateliers de formation s'adressant aux techniciens frigoristes. Le PNUD a également expliqué que l'objectif de ce genre de formation était de renforcer la capacité des techniciens en montrant comment se faisait la reconversion à des frigorigènes à base d'hydrocarbures. Cependant, aucun équipement à base de HCFC n'a encore été ou ne sera reconverti pour utiliser des frigorigènes inflammables dans le cadre du PGEH. Une formation sur l'entretien des équipements utilisant des frigorigènes inflammables et les équipements nécessaires pour la protection personnelle ainsi que pour la détection des gaz inflammables sera fournie aux techniciens pour assurer une transition en toute sécurité à ces technologies.

Conclusion

16. Le Secrétariat a noté que la consommation de HCFC de 2016 au Liban était de plus de 20 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité et au niveau de consommation autorisé aux termes de l'accord conclu pour la phase I du PGEH. Il a également noté que les quotas d'importation de HCFC alloués pour 2017 sont au-dessous des niveaux de consommation autorisés de HCFC en vertu du Protocole de Montréal et de l'accord conclu pour la phase I, et que le pays dispose d'un cadre juridique solide qui contrôlera ses importations de HCFC. Les deux projets d'investissement inclus dans la phase I du PGEH ont été menés à bien, ayant permis au total une élimination de 20,00 tonnes PAO de HCFC. En outre, les activités prévues pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH viennent en complément de celles de la phase II du PGEH approuvées lors de la 75^e réunion et en cours de mis en œuvre.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- (a) De prendre note du rapport périodique de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Liban ; et
- (b) De demander au gouvernement du Liban et au PNUD de soumettre le rapport d'achèvement de projet lors de la dernière réunion de 2018 du Comité exécutif.

18. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour le Liban ainsi que du plan de mise en œuvre correspondant de la tranche pour 2017, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	124 760	9 357	PNUD
